

ANNEXE C

POLITIQUE DE LOCATION :

- d'un condo;
- d'une place de stationnement intérieure à une personne étrangère à l'ensemble du Rive Droite pour remisage d'un véhicule;

A. Conditions à respecter pour la location d'un appartement :

1. Nul copropriétaire ne peut louer son appartement ou partie de celui-ci pour moins d'un an.
2. Toute location est conditionnelle :
 - à l'approbation de l'administration;
 - à la remise du bail par le locateur à celle-ci avant l'emménagement du locataire;
 - à la remise du formulaire d'engagement du locataire
 - au versement par le copropriétaire d'un dépôt de sécurité d'une somme qui sera fixée par le conseil d'administration à la signature du bail.
3. Nul copropriétaire locateur ni locataire ne sont dégagés solidairement ou individuellement de l'une ou l'autre de leurs obligations.

B. Contrat de location pour fin de remisage d'un véhicule automobile :

1. Toute location doit être approuvée par l'administration après remise par le copropriétaire locateur à celle-ci :
 - d'une copie du contrat de location conforme à celui annexé au présent règlement;
 - d'une preuve d'assurance du véhicule du locataire;
2. Le copropriétaire devra en tout temps détenir une clé de la voiture remise qu'il devra remettre au concierge en cas d'absence de plus d'une journée.
3. Le copropriétaire se tient responsable de la location.
4. Le locataire ne devra disposer d'aucune clé maîtresse du Rive Droite I.
5. En cas d'écoulement du véhicule sur le plancher, le nettoyage sera aux frais du copropriétaire.

CONTRAT DE LOCATION POUR FIN DE REMISAGE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE

Entre _____, copropriétaire, résidant de l'appartement no _____
situé au 7, boulevard Simard à Saint-Lambert et propriétaire de la place de stationnement
no _____ du garage de l'immeuble dudit 7, boulevard Simard à Saint-Lambert, ci-après
nommé(e) le locateur et _____, résidant au _____
à _____ ci-après nommé(e) le locataire, déclarant ce qui suit :

Le locateur loue au locataire pour fin de remisage seulement la place de stationnement
no _____ située au SS1/SS2 dudit immeuble du 7, boulevard Simard, à Saint-Lambert pour
une durée de _____ mois, à compter du _____ et se terminant le _____
pour le véhicule de marque _____, modèle _____,
immatriculé sous le no _____, le tout conformément aux Règlements du Rive Droite I
(ci-après nommé le syndicat) aux conditions suivantes :

Le locataire s'engage à :

- accepter les lieux dans leur état actuel;
- remettre au locateur une clé de son véhicule;
- lui fournir une copie de la police d'assurance de son véhicule;
- permettre au locateur ou à l'administration de déplacer le véhicule en cas de besoin;
- ne pas sous-louer ni céder ses droits dans le présent bail;
- assurer le bon état de son véhicule afin d'éviter tout écoulement;
- remettre les lieux dans leur état initial;
- à ne pas détenir de clé de l'immeuble.

Le locateur s'engage à :

- remettre à l'administration pour approbation une copie du contrat de location;
- une copie de la police d'assurance automobile du véhicule;
- une clé du véhicule lui permettant de le déplacer en cas de nécessité;
- s'abstenir de remettre au locataire une clé maîtresse de l'immeuble;
- dédommager le syndicat pour tout dommage, le cas échéant.

Signé à Saint-Lambert en trois copies le _____.

locateur

locataire

Engagement du locataire d'un appartement en copropriété au Rive Droite I

Je, soussigné(e) _____, locataire de l'appartement en copropriété, no. _____ du Rive Droite I situé au 7, boulevard Simard, à Saint-Lambert, déclare ce qui suit :

- J'ai pris connaissance de la déclaration de copropriété et des règlements de Rive Droite I ;
- En conséquence, je m'engage à les respecter et à les faire respecter par les miens et par mes invités.

Signé à Saint-Lambert, le _____.

N.B. L'original de cet engagement devra être remis à l'administration avec le bail avant l'emménagement du locataire.